

Absents : M. Sébastien ROSENZWEY, excusé

M. Gilles PRECHEUR, excusé – procuration écrite à M. Jean-Pierre ISSENHUTH

M. Frédéric SIBEAUD, excusé – procuration écrite à Mme Violaine MAGRIT

Secrétaire de séance : M. Hubert STRUB

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Il ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 avril 2025
2. Présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein par Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente
3. Cession de terrain de construction sis 1 rue Haute
4. Renouvellement des baux ruraux des parcelles communales
5. Travaux de rénovation du logement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère
6. Rapport du PPRI
7. Présentation Trame verte et bleue
8. Fixation des priorités d'investissement pour les années à venir
9. Préparation des travaux à effectuer en vue de l'itinéraire cyclable Westhouse – Uttenheim
10. Information des travaux du Scoters
11. Divers

[illegible]

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025 est approuvé dans son ensemble, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN PAR MME MARIE-BERTHE KERN, VICE-PRESIDENTE

En introduction, Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein donne quelques éléments chiffrés sur la collectivité, et présente ensuite l'ensemble du rapport d'activités 2023, avec tous les commentaires et réponses aux différentes questions provenant des conseillers municipaux qui l'ont chaleureusement remerciée pour ses explications.

3. CESSIION DE TERRAIN DE CONSTRUCTION SIS 1 RUE HAUTE

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération du 22 février 2022 par laquelle la commune a décidé l'acquisition du terrain en provenance de la Direction Départementale des Finances Publiques – Service du Domaine, cadastré Section D n° 116 d'une contenance de 3,61 ares, comprenant une maison avec dépendances en situation de délabrement voués à démolition ;

Vu la délibération du 22 février 2022 qui stipule l'intérêt de la collectivité de procéder à l'acquisition du bâtiment dans l'objectif de créer un commerce de proximité et des logements en vue de renforcer l'intérêt patrimonial de la commune. Cette délibération stipule par ailleurs que l'estimation des Services du Domaine en date du 17 janvier 2021 pour un montant de 20 000 €, tient compte également des frais de démolition estimés par un devis à 46 440 € TTC, et des frais de dépose du réseau BT aérien pour 1 828 € TTC ;

Vu l'acte de vente du 26 juillet 2022 pour ladite acquisition ;

Vu la délibération du 12 décembre 2022 décidant de la démolition de la maison au vu de l'état de délabrement du bâtiment ;

Considérant la difficulté pour la commune d'ériger elle-même un projet, et après consultation technique et financière de l'ADAUHR ;

Considérant les raisons financières non supportables par la commune qui orientent de ce fait la cession du terrain ;

Considérant l'esquisse de l'architecte, Monsieur Charles BAUMERT, pour un projet de construction devant s'intégrer au mieux dans l'environnement architectural, la commune ayant pour souhait d'ériger un bâtiment à caractère « colombage alsacien » ;

Vu l'offre d'acquisition du foncier par M. et Mme KORNMANN Anthony par mail du 16 avril 2025 au prix de 70 000 € net vendeur ;

Considérant que l'acte de vente sera signé après l'obtention du permis de construire purgé de tout recours ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser la cession du terrain cadastré Section D n° 116 d'une contenance de 3,61 ares au prix de 70 000 € net vendeur à M. et Mme KORNMANN Anthony domiciliés 15A rue de Bolsenheim 67150 SCHAEFFERSHEIM, ou à toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, à condition que le projet soit réalisé de manière identique ;
- d'autoriser le Maire à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession
- de faire valoir le droit de résolution au profit de la commune en cas de non-construction dans un délai de 3 ans à partir de la date de signature de l'acte de vente

Sauf accord express de la commune, l'acquéreur s'engagera à ne pas vendre le bien avant la fin de la construction.

4. RENOUELEMENT DES BAUX RURAUX DES PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que les contrats de bail du fermage sont arrivés à échéance le 11 novembre 2024, et qu'il convient de procéder au renouvellement pour une durée de 9 années, soit jusqu'au 10 novembre 2033. Un droit au renouvellement est attribué au précédent titulaire. Pour les lots pour lesquels l'ancien titulaire renonce à son droit de renouvellement, ceux-ci seront attribués aux exploitants ayant le moins de nombre de tirage au sort, tout en sachant que les jeunes agriculteurs sont prioritaires conformément à la réglementation.

M. le Maire et M. Arnaud ISSENHUTH ayant un lien de parenté avec M. Pierre Paul ISSENHUTH, et M. Valentin KLEIN étant personnellement concerné, ils quittent la salle, et la Présidence est reprise par M. Hubert STRUB, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de procéder au renouvellement du fermage des parcelles communales pour une période de 9 ans, du 11 novembre 2024 au 11 novembre 2033
- d'affecter les lots n° 142, 143, 144 et 145 à M. Pierre Paul ISSENHUTH, jeune agriculteur, n'ayant à ce jour participé à aucun tirage au sort
- d'affecter les lots n° 146,147,148 et 370 à M. Valentin KLEIN, jeune agriculteur, n'ayant à ce jour participé à aucun tirage au sort
- d'autoriser le Maire à signer les contrats de bail avec les locataires, celui-ci dans ses termes restant inchangé au précédent

5. TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Hubert STRUB, Adjoint au Maire, pour informer le conseil que dans le cadre des travaux de mise aux normes PMR pour le logement du rez-de-chaussée du presbytère, et suite à la demande de la locataire, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a notifié le versement d'une aide de 5 571 € sur un total de travaux, selon devis, de 9 972 €. L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pourrait verser environ 700 € également au titre de la Prime Rénov. Il resterait donc un solde de l'ordre de 3 700 € que la commune avait décidé de verser sous forme de subvention à la locataire, afin qu'elle n'ait pas de reste à charge. Toutefois, au vu de la complexité financière de ce dossier, une nouvelle entrevue sur place avec la locataire a été faite. Le remplacement de la baignoire par une douche conviendrait à la locataire, et le coût d'une cabine de douche et d'un meuble suspendu avec vasque s'élève à 898 € TTC selon devis de M. BRICOLAGE. Une partie des travaux pourrait être réalisée en régie, et éventuellement par une entreprise pour la partie pose de la cabine. Monsieur Hubert STRUB propose cette option, qui limiterait le coût final de cette opération pour la commune.

M. le Maire étant personnellement concerné en tant que gérant de la Société M. BRICOLAGE, il quitte la salle, et la Présidence est reprise par M. Hubert STRUB, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de donner son accord pour l'acquisition d'une cabine de douche et meuble suspendu pour un montant de 898 € TTC
- de charger le Maire de faire réaliser les travaux de pose du matériel par une entreprise si nécessaire

6. RAPPORT DU PPRI

Monsieur le Maire informe le conseil sur la réunion de présentation à laquelle il a assisté dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) pour les communes concernées par le débordement des cours d'eau des bassins versants de l'Ehn, l'Andlau et la Scheer. Il présente également la carte avec le projet de plan de zonage réglementaire pour la commune.

7. PRESENTATION TRAME VERTE ET BLEUE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la note synthétique du Diagnostic Trame Verte et Bleue élaborée par la Communauté de Communes, et reprenant les propositions d'actions pouvant être menées sur la commune. Ce point sera à étudier ultérieurement avec la commission agriculture afin d'engager une réflexion sur les actions à mettre en œuvre.

8. FIXATION DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT POUR LES ANNEES A VENIR

Monsieur le Maire fait part d'une liste de travaux qui seraient nécessaires dans le futur, sans que celle-ci soit classée par ordre de priorité.

Puis il passe la parole à M. Hubert STRUB, Adjoint au Maire, pour les travaux à entreprendre en 2025, notamment la reprise des nids de poule et gravillonnage dans la Rue de l'Ecole qui pourraient démarrer à partir du 7 juillet, pour un montant de 4 521 € selon le devis de Colas. Les crédits ayant été inscrits au budget, le conseil émet un avis favorable.

D'autre part, il fait part d'un premier devis demandé pour le nettoyage, le démoussage et l'étanchéité des tuiles sur l'école maternelle. Au vu du coût, le conseil propose de demander d'autres devis.

M. STRUB rappelle également, selon une information récente, qu'un élève en situation de handicap pourrait être amené à fréquenter l'école maternelle. Dans ce cadre, il faudra réfléchir à l'accès PMR.

9. PREPARATION DES TRAVAUX A EFFECTUER EN VUE DE L'ITINERAIRE CYCLABLE WESTHOUSE – UTTENHEIM

Dans le cadre de l'itinéraire cyclable entre Westhouse et Uttenheim présenté par M. Edy MULLER de la Communauté de Communes lors de la réunion du 7 avril, des travaux devront être prévus pour adapter le terrain de football au niveau des dimensions, tout en restant dans la norme officielle des dimensions des terrains de football. Il y a aussi lieu d'adapter le système d'arrosage.

10. INFORMATION DES TRAVAUX DU SCOTERS

Monsieur le Maire informe de l'arrêt du bilan de la concertation et du projet de SCOTERS révisé par délibération du 4 mars 2025, celle-ci ayant été affichée. Il la fera suivre aux membres du conseil.

11. DIVERS

M. Hubert STRUB fait part au conseil de la plantation des fleurs printanières qui est programmée mercredi 7 mai et jeudi 8 mai à partir de 9H. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22H45.